
C.A.P. des Contrôleurs des Affaires Maritimes du 21 juin 2011

Le mardi 21 juin 2011, la commission administrative paritaire des contrôleurs des affaires maritimes s'est réunie Tour Pascal B à LA DEFENSE, sous la présidence de Monsieur Edmond GRASZK, sous-directeur à la Direction des Ressources Humaines .

La C.A.P. est constituée des représentants du personnel élus pour trois ans, le 2 avril 2009 et se compose comme suit :

Représentants du personnel:

CGT :	4 titulaires	CRIGNON Patrick (DML BOULOGNE) STREIFF Bernadette (DDTM QUIMPER) COZIC Didier (PAM THEMIS) PICOT François (CSN CAEN)
	4 suppléants	COMBE-BESNARD Nelly (CLP LORIENT-ENIM) PANOS Claudine (ENIM LORIENT) DAVIES Philippe (Vedette Armoise BOULOGNE) MAGRI Stéphanie (DML SABLES D'OLONNE)
	1 expert	LE LOC'H Jean-marie (DIRM SA)
CFDT :	1 titulaire	LE DREAU Gilbert (PAM IRIS)
	1 suppléante	CORRE Muriel (DML LE GUILVINEC)
UNSA :	1 titulaire	CONFOLENT Dominique (AM GRANVILLE)
	1 suppléante	LANGLOIS Véronique (ENIM PAIMPOL)

Sont excusés : Mmes Magri et Langlois, MM. Davies et Confolent.

Représentants de l'administration:

Membres titulaires :

- M. Laurent COURCOL (directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord)
- M. Philippe DE LAMBERT DES GRANGES (chef du bureau de la vie des services - DAM)

Membres suppléants:

- M. Edmond GRASZK (sous-directeur des personnels d'encadrement, maritimes et des contractuels), **président de la CAP.**
 - M. Frédéric EYMARD (sous directeur des activités maritimes - DAM)
 - M. Georges ARMENOULT (chef de bureau de la gestion des ressources humaines-ENIM)
 - M. Pierre ROUX (chef du bureau des personnels d'encadrement techniques et des personnels maritimes - DRH)
- Assistent à la réunion : M. Perrier, Mme Crenn, Mme Collot, M. Meinier, Mme Nertomb

SECRETAIRE ADJOINT :

Le SNPAM-CGT est désigné comme secrétaire-adjoint de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA CAP du 23 novembre 2010

L'approbation a été reportée à la prochaine commission car le document a été remis la veille (pré-CAP) aux organisations syndicales et n'a pas pu faire l'objet d'une lecture critique et approfondie.

Rappel est fait à l'administration de ses obligations en terme de délai de diffusion concernant les rapport de CAP. Aucune amélioration n'a été constatée depuis les 5 dernières années !

BILAN DE LA CAMPAGNE DE REDUCTION D'ANCIENNETE 2009:

L'enveloppe est calculée sur 90% de l'effectif à prendre en considération soit **428** agents (214 CN, 92 CS, 122 CE)

Sont exclus du dispositif :

Les agents au 13^{ème} échelon du grade de CN , 8^{ème} du grade de CS et 7^{ème} échelon du 3^{ème} grade (CE)

Une jurisprudence du Conseil d'État du 8 juillet 2007 permet de bonifier les CAM CN détenteurs des 5 premiers échelons (50 agents) et les CAM CS détenteurs du 1er échelon (aucun agent).

37 agents supplémentaires ont donc été bonifiés (hors stagiaire)

Le nombre total d'agents bonifiables est fixé à **423**

Le SNPAM-CGT a demandé si la jurisprudence du Conseil d'État permettrait une mesure de rattrapage pour les agents concernés pour compter de l'année 2007.

L'administration a répondu qu'on ne pouvait revenir sur 2008 compte tenu du retard sur le traitement des dossiers, il aurait fallu le faire mais matériellement impossible, notamment à cause des réorganisations. Il s'agit du seul choix de la directrice, Mme EYSSARTIER.

La CGT a également indiqué aux représentants de le DRH que certains services (cas de la DIRM MEMN) ont déjà notifié la réduction d'ancienneté au titre de 2009 avant même que la CAP ne se soit prononcée...

Monsieur GRASZK a confirmé le retard pris dans les campagnes 2007/2008/2009 et expliqué que cela désoriente les services. L'objectif est de rattraper le retard avec la campagne de bonification 2010 qui devrait démarrer en octobre.

Les services ont cependant des difficultés à gérer ce décalage .

La CGT demande un rappel aux règles aux services. Le bureau en charge des bonifications a indiqué que beaucoup de temps est pris à faire des relances.

La CFDT a demandé que la date butoir fixée dans le calendrier prévisionnel (page 6/17 de la circulaire) soit respectée

L'administration a indiqué que les éléments pour le corps des CAM pourront être à disposition des services sur le site du ministère dès que les bonifications auront été validées en CAP.

La CFDT pose également le problème des difficultés de recours lorsque les notifications arrivent trop tardivement (Ex : si notification de la bonification 2007 en 2010, cela implique l'étude d'un recours éventuel en 2011 voire 2012)

RECOURS NOTATION :

Un recours sur notation 2007 a été étudié.

L'administration a proposé de rejeter la demande au motif que l'agent n'a pas souhaité participer à son entretien professionnel et que l'avis du chef de service consulté sur le recours ne permet pas d'accéder favorablement à la requête de l'agent.

L'administration propose de soumettre le rejet de ce recours au vote.

Égalité des voix , l'administration décide le rejet.

La CGT indique que dans ce dossier, il s'agit d'un problème interpersonnel entre un agent et son chef de service et que l'agent est injustement sanctionné car ses compétences sont reconnues.

La CGT rappelle également que l'étude de ce type de recours doit se concentrer exclusivement sur la réalisation des objectifs.

Devant le refus de l'administration de traiter ce recours, et après une interruption de séance, les organisations syndicales (OS) ont demandées à saisir le Bureau de la vie des services (AM1), afin que la situation soit prise en compte et traitée soit par médiation, soit par tout autre moyen que l'administration jugera adaptée.

Les organisations syndicales précisent également que le contexte professionnel particulier dans lequel perdure cette situation doit être pris en compte au plus vite dans l'intérêt des agents et du service .

MUTATIONS :

PCME		
99489	DIRM BORDEAUX - Appui technique	Pas de candidat
99793	DDTM 85 - référent PCME	Pas de candidat
NAV / SEC		
99547	DDTM 14 - second ULAM	LEBOEUF Vincent
105704	CSN CAEN - ISN	PELLE Jean-Louis (détachement)
99488	CSN LA ROCHELLE -	Non vacant
99713	DDTM 22 - ULAM PAIMPOL	SIMON Hervé
99464	CSN LA TURBALLE DIRM NANTES	LANGLOIS Hervé (en détachement)
99469	CSN GRANVILLE	FONTAINE Hubert (en détachement)
99478	PAM THEMIS - chef mécanicien	Non vacant
99470	CSN GRANVILLE	Non vacant
99552	DDTM 50 - adjoint chef ULAM	<i>Opposition du DIRM au départ de M. Clément, adjoint à l'ingénieur d'armement</i>
99472	CSN LE HAVRE - ISN	CANU Grégory
99526	DDTM 76 - contrôle pêche à terre	Pas de candidat
99473	CSN DIEPPE	Non vacant
105682	DMSOI 974 LA REUNION	Non vacant
105679	DMSOI 976 MAYOTTE	MORIN Bruno
Pour info, avis favorable à la demande de mutation de M. PICOT François en PNA pour le poste de « Chargé d'opération Référent Bâtiment Durable » basé à Caen publié sur la liste réservée au corps des techniciens supérieurs de l'équipement.		

<i>DSAG</i>		
99290	DIRM MARSEILLE responsable AE	DROCHON Véronique (PNA)
99320	DIRM MARSEILLE gestion crédit	Pas de candidat
99524	DIRM MARSEILLE gestion crédit	DE CONCHY Gilles
99381	DIRM MARSEILLE adjoint SG	Pas de candidat
99529	CSN MARSEILLE gestion adm.	Pas de candidat
103659	DIRM MARSEILLE gestionnaire RH	Pas de candidat
104134	DIRM MARSEILLE formation maritime	GUILLAUMEL Cathy sous réserve vacance du poste
104426	DDTM 13 navigation	Pas de candidat
99490	DIRM BORDEAUX responsable bureau administratif	Pas de candidat
99539	DIRM BORDEAUX	Pas de candidat
104740	DIRM BORDEAUX bureau RH	Pas de candidat
103660	DIRM MARSEILLE -AE	Pas de candidat
105760	DDTM 35	Non vacant
99462	DIRM NANTES	Pas de candidat
99465	DIRM NANTES titres et VAE	Non vacant
99463	DIRM NANTES formation	Pas de candidat
104628	DGITM compta budget	MOREAU Laurence (en détachement)
104618	DGITM coordi formation ECOLE	ALIANE Karim
103773	DDTM NANTES plaisance	JOSEPH Jean sous réserve vacance du poste (en détachement)
99510	DIRM LE HAVRE - PHEBUS	Poste pourvu par CAP TPE
105653	DDTM 59 DML DUNKERQUE	JARLEGAN Karine
99574	DIRM LE HAVRE	Pas de candidat
99475	DIRM LE HAVRE	Pas de candidat
99476	DIRM LE HAVRE	Pas de candidat
104350	DIRM LE HAVRE	Pas de candidat
99516	DIRM LE HAVRE	Pas de candidat
99477	DIRM LE HAVRE	Pas de candidat
99849	DIRM LE HAVRE	Pas de candidat
105668	DM GUYANE	Pas de candidat
99460	DRAM974 GM ENIM	RAMALINGOM Johnny (PNA)
105681	DMSOI 974	Non vacant
105683	DMSOI 974	Non vacant
105654	DTAM ST PIERRE ET MIQUELON	Non vacant
105712	Nouvelle Calédonie	Non vacant

Les OS demandent des précisions sur le poste 99526 : DDTM 76 - contrôle pêche à terre.

L'administration répond qu'il ne s'agit pas d'un poste ULAM mais d'un pôle consacré aux contrôles à terre (pas de contrôle en mer donc pas ULAM) ; il y aurait cependant un réel besoin de contrôle notamment pour les navires de pêche étrangers (moyens à venir ?) ; il s'agit d'un ETP (équivalent temps-plein) qui ne relève pas du programme SAM mais récupéré d'un autre programme.

Les OS indiquent qu'il faut sortir du bricolage « maison » pour ce qui concerne le régime et le mode de travail de ces agents qui va s'apparenter à des missions dévolues aux ULAM, d'où les difficultés avec l'instruction ARTT, et la nécessité d'assortir ces missions de garanties statutaires et indemnitaires.

Frédéric EYMARD indique qu'il n'y aura pas de prime à la navigation puisque les fonctions n'appellent pas d'embarquement. M. DE LAMBERT DES GRANGES rajoute qu'il ne voit pas sur quel fondement la PPN pourrait être versée aux agents.

Le SNPAM-CGT souhaite savoir ce qui va advenir le contrôleur actuellement en poste DMSOI/ISNPRM à Mayotte et dont la possibilité de renouveler son séjour ne lui a pas été proposé.

Cet agent ne s'est pas positionné sur les postes offerts à cette CAP et il y a très peu de postes vacants NS .

L'administration répond qu'il a été prévenu de cette décision il y a plusieurs mois et que des propositions lui seront faites.

La question du contenu du poste à la DDTM35 de « chargé de mission auprès du DML » est posé.

Stéphane MEINIER indique qu'une fiche de poste sera transmise aux OS.

REINTEGRATION

La CAP a émis un avis favorable à l'intégration de **Gilles DE CONCHY**

INTEGRATIONS

La CAP a émis un avis favorable à l'intégration de **David PINEAU**

CHANGEMENTS DE SPECIALITE

Le président indique que les demandes actuelles semblent être opportunistes et initiées dans le cadre de la fusion des corps qui se profile .

Il rappelle qu'il y a des groupes de travail sur le sujet et que la position de l'administration a été arrêtée par la directrice qui a rappelé les principes de la fusion dans sa lettre du 4 mai 2011.

En tout état de cause, la demande des agents sera étudiée soit en CAP extraordinaire, soit à la CAP de décembre 2011 ; ces changements de spécialités seront des exceptions à la règle validée par la directrice. Chaque dérogation ne pourra être justifiée que par des données objectives du service et suite à une analyse fine de critères pré-définis.

La CGT demande de pouvoir définir ces critères en commun, l'administration répond que les fiches de poste et les avis favorables donnés par les chefs de service devront faire l'objet de précisions et d'une expertise à venir.

Le SNPAM-CGT demande qu'un courrier d'information soit adressé en ce sens aux agents demandeurs .

L'administration s'engage à accuser réception aux agents de leur demande.

La prochaine CAP plénière aura lieu le 6 décembre 2011 (pré-CAP le 28 novembre)

Questions diverses :

- La CGT souhaite qu'un point soit effectué pour la prochaine CAP sur les résultats des postes 41-39-2 (ex 70-2)

- La CGT évoque la difficulté pour certains CAM de classe normale accédant au 7^{ème} échelon en 2011 pour passer l'examen professionnel de classe exceptionnelle (risque que l'arrêté d'avancement d'échelon ne soit pas notifié dans les temps).

- L'administration indique que les conditions pour concourir seront vérifiées scrupuleusement, il ne sera donc pas fait obstacle aux agents qui se trouvent dans ces conditions pour passer cet examen professionnel.

- La CGT demande un point sur la situation du CLP de Bordeaux.

Le représentant de l'ENIM, M. ARMENOULT, indique que ce centre va fermer à l'échéance de 2 ou 3 ans, que l'ENIM a mis en place une politique d'accompagnement pour réaliser notamment des CV, une aide à la préparation d'entretiens, procède à la recherche d'emplois en Aquitaine, et propose un accompagnement de chaque agent.

Parallèlement il y aura la mise en place d'un transfert des activités vers un autre service.

Le groupe désigné pour l'accompagnement du personnel est constituée de : l'ensemble du CODIR de l'ENIM, du chef de projet Mme CHAMBON, d'un chargé de mission (et la mobilisation aussi du CVRH de Toulouse)

- Les OS demandent une information de la CAP de tous les mouvements intervenus dans l'année car depuis la scission DDTM-DIRM cela a encore rajouté au flou dans la gestion. Le Président s'engage à fournir un tableau des réorganisations .